

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2025-03-17-00489    Référence de la demande : n°2025-00489-051-001

Dénomination du projet : étude génétique Fritillaire

Lieu des opérations : -Départements : Alpes de Haute-Provence    Alpes-Maritimes

Bénéficiaire : Le Parc naturel national du Mercantour

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Le Parc naturel national du Mercantour (PNNM) a fait une demande dérogation pour récolter des graines de la Fritillaire de Moggridge (*Fritillaria moggridgei* Baker), espèce rare et protégée, endémique du Sud du massif alpin. Parmi les stations connues aujourd'hui, on en compte 17 en France, toutes incluses dans le périmètre du PNNM ou de communes adjacentes (mais non adhérentes), le reste dans les Alpes italiennes.

Des récoltes de graines réalisées en 2024, participent aux efforts de sa conservation et du renforcement d'une population du Val d'Oronaye programmé de 2024 à 2028, dans le cadre du projet SCHALP coordonné par le CBN Alpin. Le vallon du Lauzanier, situé en zone cœur du Parc, pour sa flore remarquable a subi des bouleversements de ses communautés végétales liés à des changements de pratiques pastorales. Des actions de gestion conservatoires ont donc été mises en place afin d'y remédier de manière coordonnée avec les éleveurs et bergers.

Parmi les 500 graines récoltées en tenant compte des préconisations du CNPN, une partie était destinée à être mise en culture quelques années puis utilisées pour le renforcement de la même population. Une étude génétique doit être réalisée dans le cadre d'une thèse qui commence en 2025 afin d'évaluer la pertinence de cette action.

C'est dans ce cadre qu'est effectuée la présente demande de dérogation qu'explique le statut réglementé de l'espèce de portée nationale et régionale et son caractère d'espèce déterminante pour l'inventaire ZNIEFF de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le CNPN **donne un avis favorable** à cette demande et encourage cette étude génétique.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 26 mai 2025

Signature :



Le président